

MILLE COLLINES, MILLE GACACA. LA VIE EN MARGE DU PROCESSUS GACACA

par Bert Ingelaere

Abstract

An in-depth understanding of the nature and functioning of the *Gacaca* system and the social process it generates only became possible after the nationwide implementation in 2005. Some general trends have become visible since then – for example the fact that the *Gacaca* courts suffer from a too extensive social and legal engineering campaign. But not only the ‘new’ internal logic of the modernized *Gacaca* system but also contextual factors – the socio-political setting in which the *Gacaca* sessions are taking place – influence the functioning and experience of the transitional justice process. In our paper, we focus on these local dynamics at work based on ethnographic research in two hills situated in the different regions of Rwanda where we resided several months in the period since 2004. The *Gacaca* courts operate in the social constellation of local communities (hills) all of which are characterized by their particular demographic make-up, power structure, governance particularities and existing conflicts. This creates the possibility for local inhabitants to forge alliances or the need to follow a certain strategy in accusing or conspiring in silence, not necessarily reflecting the procedure envisioned.

1. INTRODUCTION

Depuis que l’idée a émergé d’utiliser la tradition *gacaca* pour traiter les crimes du génocide, plusieurs publications ont été dédiées à ce mécanisme de justice et de réconciliation qui a été conçu comme étant un mécanisme traditionnel. Les premières publications apportaient une révision critique du mécanisme d’origine avec l’invention du « nouveau » système *gacaca* et une analyse du cadre juridique et institutionnel.¹ Le modèle de justice émergeant de ces premières étapes a amené d’autres réflexions, pour la plupart d’un point de vue normatif ou purement théorique, par exemple reliées à la présomption que le caractère décentralisé et (semi)traditionnel du système judiciaire pourrait engager une culture de contestation et de dialogue², compléter des ordres judiciaires nationaux et internationaux³ ou encore enrichir des approches

¹ Voir par exemple VANDEGINSTE, S., “Les juridictions *gacaca* et la poursuite des présumés auteurs du génocide et des crimes contre l’humanité au Rwanda”, in *L’Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1999-2000*, Paris, L’Harmattan, 2000 ; SARKIN, J., “The tension between justice and reconciliation in Rwanda: politics, human rights, due process and the role of the *gacaca* courts in dealing with the genocide”, *Journal of African Law*, Vol. 45, No. 2, 2001, pp. 143-172 ; NTAMPAKA, C., “Le *gacaca*: une juridiction pénale populaire”, in DE LESPINAY, C. ; MWOROHA, É. (éds.), *Construire l’État : le Burundi et la région des Grands Lacs*, Paris, L’Harmattan, 2003, pp. 219-236.

² Voir par exemple: WIERZYNSKA, A., “Consolidating democracy through transitional justice: Rwanda’s *gacaca* courts”, *New York University Law Review*, Vol. 79, 2004, pp. 1934-1969.

³ Voir par exemple : BETTS, A., “Should approaches to post-conflict justice and reconciliation be determined globally, nationally or locally?”, *The European Journal of Development Research*, Vol. 17, 2005, pp. 735-752. Et : UVIN, P. & MIRONKO, C., “Western and local approaches to justice in Rwanda”, *Global Governance*, Vol. 9, 2003, pp. 219-231.

purement juridiques⁴. D'autres études analysaient la possibilité de l'introduction du système *gacaca* en général⁵ ou les aspirations du peuple rwandais.⁶ Le cadre du soutien international et de l'intervention et suivi locaux (dans le domaine des droits de l'homme) liés à l'introduction du système *gacaca* ont attiré également l'attention.⁷ Et cette introduction était surtout évaluée selon des critères purement juridiques.⁸ Seule quelques études allaient plus loin que la préoccupation au sujet des normes d'un processus judiciaire équitable et analysaient les tendances socio-politiques touchant la conception des *gacaca* et leur impact potentiel sur le tissu social.⁹

Peu d'études étaient basées sur une recherche approfondie sur le terrain, à l'exception notable des rapports des ONG qui répertoriaient les activités *gacaca* sur place dans les secteurs pilotes. Mais ceux-ci avaient plutôt une finalité opérationnelle.¹⁰ Une compréhension approfondie du caractère du fonctionnement du système *gacaca* ainsi que du processus social engendré n'a été seulement possible que depuis la mise en œuvre au niveau national en 2005.

Sur base des recherches de terrain, certaines tendances générales se manifestent depuis lors.¹¹ Comme par exemple le fait que paradoxalement les

⁴ LONGMAN, T., "Justice at the grassroots? *Gacaca* trials in Rwanda", in ROHT-ARRIAZA, N., MARIEZCURRENA, J. (eds.), *Transitional Justice in the Twenty-First Century: Beyond Truth versus Justice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, pp. 206-228 ; MEYERSTEIN, A., "Between law and culture : Rwanda's *gacaca* and postcolonial legality", *Law & Social Inquiry*, Vol. 32, No. 2, 2007, pp. 467-508 ; CLARK, P., "Hybridity, holism, and 'traditional' justice: The case of the *gacaca* courts in post-genocide Rwanda", *The George Washington International Law Review*, Vol. 39, No. 4, 2007, pp. 765-837.

⁵ UVIN, P., *The Introduction of a Modernized Gacaca for Judging Suspects of Participation in the Genocide and the Massacres of 1994 in Rwanda. A Discussion Paper prepared for the Belgian Secretary of State for Development Cooperation.* (On file with the author.)

⁶ Voir par exemple : LONGMAN, T. (et al.), "Connecting justice to human experience: attitudes toward accountability and reconciliation in Rwanda", in STOVER, E., WEINSTEIN, H. M. (eds.), *My Neighbour, My Enemy. Justice and Community in the Aftermath of Mass Atrocity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, pp. 206-225 ; LIPRODHOR, *Juridictions gacaca au Rwanda. Résultats de la recherche sur les attitudes et opinions de la population Rwandaise*, Kigali, LIPRODHOR, 2000 ; GABISIREGE, S., BABALOLA, S., *Perceptions About the Gacaca Law in Rwanda: Evidence from a Multi-Method Study*, Baltimore, Johns Hopkins University School of Public Health, 2001.

⁷ Voir par exemple : OOMEN, B., "Donor-driven justice and its discontents: the case of Rwanda", *Development and Change*, Vol. 36, 2005, pp. 887-910. Et: CHAKRAVARTY, A., "Explaining divisions within the human rights Community", *Yale Journal of International Affairs*, 2006, pp. 132-145.

⁸ AMNESTY INTERNATIONAL, "*Gacaca*: a question of justice", London, Amnesty International, 2002.

⁹ NTAMPAKA C., "Le *gacaca*: une juridiction pénale populaire", *op. cit.* ; COREY, A., JOIREMAN, S. F., "Retributive justice: the *gacaca* courts in Rwanda", *African Affairs*, No. 103, 2004, pp. 73-79 ; ZORBAS, E., "Reconciliation in post-genocide Rwanda", *African Journal of Legal Studies*, Vol. 1, No. 1, 2004, pp. 29-51.

¹⁰ Voir par exemple les rapports d'Avocats Sans Frontières (ASF) and Penal Reform International (PRI).

¹¹ Waldorf donne un aperçu de la littérature sur le *gacaca* et une analyse approfondie. WALDORF, L., "Mass justice for mass atrocity. Rethinking local justice as transitional justice", *Temple Law Review*, Vol. 79, 2006. Pour ma part, je situe la pratique de *gacaca* dans le temps,

activités *gacaca* contrecarrent d'une certaine manière les pratiques destinées à traiter les problèmes du passé violent qui se sont développées au cours des années et l'expérience que la vérité est absente durant le processus *gacaca*.¹² Le fait que les juridictions *gacaca* ont subi un grand nombre d'interventions d'ingénierie juridique et sociale semble une leçon importante dans ce sens. Mais non seulement la logique interne du système *gacaca* moderne mais aussi des éléments contextuels, le cadre socio-politique dans lequel la juridiction *gacaca* doit se dérouler, influencent le fonctionnement et l'expérience du processus lui-même. Cela se manifeste en premier lieu dans la dynamique globale du pouvoir au niveau national. Mais la dynamique de puissance et d'impuissance est aussi une résultante du contexte spécifique au niveau local. Bien qu'il y ait des tendances générales et nationales à signaler en rapport avec l'expérience du *gacaca* dans ces paramètres globaux, il y a aussi une très forte variation locale, de colline à colline.¹³ Un phénomène que nous analyserons ici.

Dans cet article nous supposons que le lecteur connaît les principes de base du fonctionnement des juridictions *gacaca* modernes et leurs dynamiques générales, et nous explorons plutôt la vie dans les environs des juridictions *gacaca* en décrivant l'histoire locale de deux communautés paysannes (collines – secteurs)¹⁴ situées à l'intérieur du pays, loin de la capitale Kigali. Le fil conducteur pour comprendre la vie locale est l'interaction entre les habitants hutu et tutsi autour des sessions de *gacaca*. Ainsi, nous introduisons deux variables qui ne sont pas souvent explorées parce que largement inobservables dans le Rwanda de l'après-génocide : l'ethnicité et le monde rural. Nos constatations sont basées sur une recherche anthropologique menée sur plusieurs collines rwandaises durant plusieurs mois depuis 2004. Nous avons passé un certain temps sur 10 collines situées dans les différentes régions du Rwanda. 4 collines ont été choisies pour une étude approfondie. Dans cet article on présente seulement deux localités sous forme d'études de cas. Elles

identifie les changements et en évalue les forces et faiblesses ; voir INGELAERE, B., "The *gacaca* courts in Rwanda", in HUYSE, L., SALTER, M. (eds.), *Traditional Justice and Reconciliation Mechanisms after Violent Conflict: Learning from African Experiences*, Stockholm, International Idea, 2008, pp. 25-60.

¹² BUCKLEY-ZISTEL, S., "The truth heals? *Gacaca* jurisdictions and the consolidation of peace in Rwanda", *Die Friedens-Warte*, Vol. 80, No. 1-2, 2005, pp. 1-17 ; BROUNEUS, K., "Truth-telling as talking cure? Insecurity and retraumatization in the Rwandan *gacaca* courts", *Security Dialogue*, Vol. 39, No.1, pp. 55-76 ; INGELAERE, B., "Does the truth pass across the fire without burning? Locating the short circuit in Rwanda's *gacaca* courts", *Journal of Modern African Studies*, 2009, Vol. 47, No. 4.

¹³ Quelques auteurs font référence à ce phénomène sans thématiser cette observation. Voir : INGELAERE, B. "Changing lenses and contextualizing the Rwandan (post-)genocide", *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 389-414 ; BURNET, J. E., "The injustice of local justice: truth, reconciliation and revenge in Rwanda", *Genocide Studies and Prevention*, Vol. 3, No. 2, 2008, pp. 173-193 ; RETTIG, M., "Gacaca: truth, justice and reconciliation in post-conflict Rwanda?", *African Studies Review*, Vol. 51, No. 3, 2008, pp. 25-50.

¹⁴ Il n'y a pas de villages au Rwanda. Les paysans habitent de façon dispersée sur les collines dans des groupements administratifs nommés secteurs et cellules.

ont été choisies parce qu'elles ont connu des dynamiques sociales différentes durant la période de violence.¹⁵

Nous avons utilisé plusieurs techniques pour capter l'histoire et les dynamiques sociales des deux collines que nous présentons : observations sur place, entretiens individuels et informels, histoires de vie, consultations des archives et participations à des sessions de *gacaca*. Nous présentons d'abord les dynamiques durant le génocide et ensuite la vie dans l'après-génocide, durant les sessions de *gacaca*.

2. GÉNOCIDE ET GUERRE DANS UN CONTEXTE LOCAL

2.1. Rukoma : l'enfer dans les marécages de Bugesera¹⁶

Rukoma est une colline (un secteur) qui est difficile à atteindre et situé dans le sud-est du Rwanda, à la frontière entre l'ancienne province de Kibungo et Kigali-Ngali. La colline est entourée par des marécages. Après la révolution sociale de 1959, des Tutsi vivant dans d'autres régions du Rwanda – surtout de Gitarama et de Gikongoro – ont été déportés vers cette région connue pour son terrain pénible à vivre. Ils ont été installés dans une sorte de ferme collective, *paysannat*, construite par l'État. Seules quelques familles hutu vivaient sur la colline en ce temps. L'assassinat de Habyarimana a créé la panique à Rukoma. Des familles hutu et tutsi se sont rassemblées sur la place centrale. Une attaque vint d'une colline voisine. Des Hutu et des Tutsi ensemble refoulèrent les attaquants. Après trois jours, un membre du parlement, originaire de la région, avec un pasteur protestant qui avait des connections au plus haut niveau de l'État, sont venus leur expliquer que « la guerre était ethnique ». Les Hutu devaient se séparer des Tutsi car sinon ils allaient également être tués. La plupart ont suivi ces ordres.

Les Tutsi, encore groupés dans des lieux publics comme des écoles ou des églises furent attaqués avec des armes traditionnelles comme des machettes et des lances. Les voisins hutu qui les avaient défendus au début regardaient en spectateurs ou commençaient à rejoindre les attaquants. Ils étaient « sensibilisés » à participer. D'autres refusaient de se séparer des Tutsi. Des rumeurs circulaient selon lesquelles les Tutsi avaient tué le président. Les Tutsi se sont opposés aux attaques avec les mêmes armes traditionnelles. La colline était connue pour le grand nombre de Tutsi qui y résidaient, ce qui attira les

¹⁵ Un des objectifs du projet de recherche est de comparer une multitude de localités selon des critères et variables spécifiques : ressemblances ou différences dans la démographie, l'histoire locale, la région, le gouvernement local, etc. Pour cet article, nous avons opposé deux collines avec des dynamiques totalement différentes. Il s'agit donc de positions extrêmes. Les autres collines étudiées ont également leur propres dynamiques qui sont tout à fait uniques, mais qui se situent à mi-chemin entre les deux études de cas présentés ici. Le fait qu'on observe des dynamiques tout à fait uniques a inspiré le titre de cet article, « Mille collines, mille *gacaca* ».

¹⁶ Nous avons changé les noms des collines pour sauvegarder l'anonymat des personnes interrogées et des autres habitants. L'auteur peut fournir éventuellement des informations supplémentaires sur les localités.

attaquants des secteurs voisins. Un grand groupe de réfugiés hutu du Burundi ont également envahi la colline pour tuer, voler et violer. Ils encourageaient d'autres à faire la même chose. Ces Hutu vivaient dans un camp proche et avaient fui le Burundi en 1993 après le meurtre du premier président élu hutu et la violence qui s'en est suivie.¹⁷ Ensuite, des groupes de miliciens *interahamwe* sont arrivés également, accompagnés de soldats. Des autobus et des jeeps les transportaient vers la région. Ils apportaient des armes modernes et c'est ce qui a brisé la résistance des Tutsi. Enfin, sur le lac voisin un bateau transportait des groupes d'attaquants vers la colline. Notons que pendant la soirée, les attaquants quittaient les lieux pour revenir dans la matinée. Ce qui offrait aux Tutsi persécutés l'opportunité de quitter leur abri et de chercher de la nourriture dans les champs abandonnés pendant la nuit.

En moins d'un mois, 12758 habitants tutsi furent tués.¹⁸ Le 5 mai, les soldats du Front patriotique rwandais (FPR) sont arrivés dans la région et ils ont fait cesser le génocide contre les Tutsi. Les Burundais retournèrent vers le Burundi. Quant aux forces armées, elles avaient déjà quitté la région. Tous les habitants hutu fuyaient, soit dans les marais comme les Tutsi avaient fait avant, soit vers des pays voisins. Les soldats du FPR toléraient et parfois supervisaient des grandes tueries de vengeance envers la population hutu. Dans la région où se trouve Rukoma, des massacres de Hutu ont été commis par des soldats du RPF. Le nombre d'habitants hutu tués ainsi reste inconnu. Originellement, la colline comptait 14984 habitants avec environ 90 % de Tutsi. Un pourcentage exceptionnel pour une colline rwandaise, mais dû au déplacement forcé durant les années qui ont suivi la révolution hutu. Au total, 538 Tutsi ont survécu au génocide, 292 d'entre eux vivent encore à Rukoma.

2.2. Ntabona : violence et résistance au centre du pays

La dynamique sur la colline appelée Ntabona était très différente. Ntabona se trouve au nord de l'ancienne province de Gitarama. L'atmosphère avait déjà changé bien avant à cause de la guerre avec le FPR et de

¹⁷ Le 20 octobre 1993, le président Melchior Ndadaye (Hutu) était assassiné par des militaires tutsi. Ndadaye était le premier président démocratiquement élu au Burundi. Ce meurtre provoqua de grands massacres organisés par des Hutu contre les gens de l'ethnie tutsi. L'armée, dominée par des officiers et soldats de l'ethnie tutsi répondit par des tueries contre la population hutu. Beaucoup des paysans hutu cherchèrent alors refuge à l'extérieur du Burundi, entre autres donc dans des camps des réfugiés au Rwanda.

¹⁸ Les chiffres ont été collectés par l'auteur à travers les juridictions *gacaca* au niveau des cellules à Ntabona et Rukoma. Nous avons utilisé les données recueillies durant la phase de collecte d'informations du processus *gacaca*. Les présidents des juridictions *gacaca* au niveau des cellules ont rempli un questionnaire portant sur les données démographiques des localités dans le passé et actuellement, et aussi sur l'information qu'on avait collectée sur la période de violence et le génocide en 1994 (morts, rescapés, prisonniers, destructions, etc.) Ces questionnaires ont été distribués dans les mois de mai et juin 2006, après la collecte d'information dans le *gacaca*. À cause du fait qu'on a utilisé une méthode de « recall » et à cause du fait qu'on pouvait encore ajouter de l'information supplémentaire dans les phases suivantes de *gacaca*, les chiffres sont donc approximatifs. Néanmoins, la marge d'erreur est minime.

l'introduction du multipartisme. Mais même après que l'avion de Habyarimana avait été abattu le 6 avril, tout restait calme à Ntabona. Quatre jours plus tard, et tout comme ce fut le cas à Rukoma, le secteur était attaqué à partir d'une colline voisine par des réfugiés hutu, déplacés par la guerre avec le FPR dans le nord. Initialement, ils voulaient causer des ennuis à la population tutsi de Ntabona, non en tuer les ressortissants. Le *bourgmestre* (maire local) et la population s'allarmèrent et repoussèrent les attaquants, en tuant quelques-uns pendant l'action. Le calme revint mais plus tard un petit groupe « d'idéologues » avec un ancien soldat des Forces armées rwandaises (FAR) et des *interahamwe* bien entraînés, ont commencé à terroriser la communauté. La cible de leur tracasseries était la population tutsi comme symbole d'une entité plus large et abstraite : « les Tutsi comme l'ennemi ». Mais ce ne fut qu'après deux semaines qu'ils ont intensifié leurs actions et commencé à tuer des Tutsi. Ils pouvaient agir ainsi car, au même moment, la constellation dans la colline avait changé : le *bourgmestre*, initialement opposé à la campagne de tueries, avait perdu son pouvoir par une intervention des autorités nationales. Le chef *interahamwe* avait pris le contrôle de la colline dans ce vide politique et administratif. Il formait des groupes d'attaquants (*igitero*) composés de paysans ordinaires pour traquer et tuer les Tutsi.

La perception générale de la population – aussi bien hutu que tutsi – était que ces gens utilisant la violence étaient « un groupe de bandits » ne voulant que voler et prendre le pouvoir. Après quelque temps ceci est devenu évident quand un grand nombre de chefs de familles hutu ont figuré sur la liste des morts. Ces Hutu étaient connectés d'une manière ou d'une autre par des liens familiaux, ils étaient « les riches » de la région, avaient des positions d'autorité ou avaient des moyens de gagner leur vie hors de l'agriculture. Leur comportement pouvait être interprété comme ambigu, ils étaient occupés par leur propre sécurité et ils ne prirent l'initiative de tuer le chef *interahamwe* que quand ils devinrent eux-mêmes objets de violence.

Après cela, le calme revint de nouveau sur la colline jusqu'à ce qu'un autre chef *interahamwe*, soutenu par les autorités nationales, arrivât et que 'l'ordre naturel' dans les relations de pouvoir changeât de nouveau. Le groupe initialement occupé par le pillage et la poursuite des Tutsi trouvait un encouragement dans les discours des autorités nationales qui poussaient la population à diviser les parcelles des Tutsi. Cet encouragement économique a augmenté considérablement la participation des gens aux attaques. Et certaines personnes s'y voyaient impliquées pour des raisons très personnelles comme, par exemple, l'enseignant qui guidait l'attaque contre une famille de Tutsi qui avaient refusé de donner leur fille en mariage bien des années auparavant. À Ntabona, le génocide ne fut pas un événement rectiligne, il y eut plutôt des périodes de résistance alternant avec des périodes d'une violence absolue. Les Tutsi, mais aussi bien des Hutu, étaient l'objet de violence. Le 4 juillet, le FPR a pris la région. Presque aucun habitant hutu n'a fui la colline, il n'y eut pas de tueries de vengeance mais beaucoup d'incarcérations.

En 1990, Ntabona avait environ 2930 habitants. Avec 245 personnes de l'ethnie tutsi. Pendant les mois du génocide, 128 habitants tutsi y ont été assassinés. De plus, trente autres ont trouvé la mort en cherchant protection sur les collines voisines. Aux barrières qui avaient été dressées à Ntabona, 55 Tutsi venant d'autres régions ont été assassinés. 58 maisons ont été détruites. Après le génocide 64 personnes furent emprisonnées, accusées de participation aux tueries. La plupart ont du attendre plus de dix ans leur procès dans des prisons. Seul 31 des 87 rescapés du génocide habitent encore à Ntabona, les autres sont partis vers la ville ou les nouveaux abris que l'État a bâtis pour eux.¹⁹

3. LA VIE POST-GÉNOCIDE ET L'ARRIVÉE DE GACACA

3.1. Rukoma : un clivage ethnique persistant

Le génocide à Rukoma a été ravageur, sans égal imaginable : 12.758 personnes tuées dans une période d'un mois. La revanche est l'émotion dominante à Rukoma depuis 1994, revanche contre ceux qui sont restés. Ce n'est pas seulement une tendance dans les réunions *gacaca* actuelles, mais c'est une émotion qui structure les interactions et la vie journalière. Des rescapés du génocide sont allés vivre dans des maisons de familles hutu en exil au Congo depuis que leurs propriétés ont été détruites. Le retour de ces réfugiés a créé une animosité supplémentaire. Dans les années qui ont suivi le génocide, l'État a implanté une politique de « villagisation ». Toutes les familles furent obligées de vivre ensemble dans des *imidugudu* (agglomérations). Avant les paysans rwandais habitaient de façon dispersée sur les collines. Les ONG locales bâtissaient des maisons pour les rescapés qui avaient le plus besoin d'un abri. Quand on a construit ce village pour les rescapés du génocide, les Hutu étaient obligés de démolir leurs propres maisons et de venir vivre « à côté de la route ». Ils ne recevaient ni aide ni matériel. Ceci augmentait encore plus le mécontentement ethnique. Le pouvoir était vu comme étant en faveur d'un seul groupe ethnique. Jusqu'à présent les conditions de vie fonctionnent comme un élément de séparation, aussi bien que les activités *gacaca*.

Tous les *Inyagamugayo* – les juges – à Rukoma sont des rescapés tutsi – exceptée une cellule, le voisinage où vivent les Hutu. C'est une situation qui ne renforce pas la légitimité des tribunaux aux yeux des Hutu. En outre, des observations de centaines de procès à Rukoma révèlent que la population hutu n'a quasi aucune chance de parler sans entraves pendant les sessions *gacaca*. Les Hutu acceptent n'importe quelle accusation de peur d'être mis en prison, accusés de participer à *l'idéologie du génocide*. Les juges *gacaca* ne suivent

¹⁹ Les chiffres sur le nombre exact de rescapés sont difficiles à vérifier à cause du fait qu'il y a aussi des gens de l'ethnie hutu (surtout des veuves d'un mari tutsi tué) qui parfois ont le statut de rescapées et à cause du fait qu'il y a beaucoup de corruption autour de l'obtention du statut officiel de « rescapé du génocide » permettant de profiter des bénéfices du FARG (Fonds d'assistance aux rescapés du génocide). Voir par exemple : *The New Times*, “‘Ghost’ student figure rises to 519 – FARG”, Kigali, 31 mars 2009.

presque aucune des procédures convenues et fonctionnent sous une pression sévère de nombreux rescapés du génocide venant assister aux procès. Ces derniers sont largement plus nombreux que la population hutu. Parfois les décisions de la part des juges sont tout simplement refusées parce que la population ne veut pas les suivre. Des aveux ne sont que rarement acceptés.

Un grand nombre de Hutu admettent avoir pris part à la campagne d'extermination ou à des activités de pillage, ou simplement avoir été présent pendant ce mois de saccage en avril 1994. Mais ce qui est sûr c'est que la plupart des habitants tutsi ont péri grâce à l'aide d' « étrangers » à la colline : les réfugiés burundais, les soldats, les miliciens *interahamwe* et la population qui venaient pour tuer et piller. Ces personnes ne sont pas connues par la communauté ou ont disparu après. Ceux qui sont encore présents sont donc seuls accusés.

La méfiance est un sentiment qui accompagne toutes les interactions sociales. Comme couronnement de ce tableau déjà sombre, conforme à une atmosphère sinistre et méfiante, des tueries ont eu lieu en marge des activités *gacaca*. Fin 2006, en plein processus *gacaca*, un jeune rescapé tutsi a été tué par un Hutu qui avait avoué sa participation au génocide. L'arme meurtrière était, de nouveau, une machette. Le motif, pourtant, une bagarre pour une vache, n'est pas lié au passé ni aux procès *gacaca* mais est expliqué quand même par l'expression omniprésente de *l'idéologie du génocide*. Au moins 10 habitants hutu, la moitié des enfants, ont été tués en manière de représailles par un groupe de Tutsi rescapés du génocide. Ils ont aussi pillé et brûlé plus de 30 maisons. Les Hutu fuyaient terrorisés. L'armée est intervenue et les soldats ont garanti un retour en toute sécurité aux Hutu. Les noms des vengeurs sont connus des habitants hutu, de la police et des autorités administratives et judiciaires, mais aucun d'entre eux n'a été arrêté ou jugé. Au contraire, certains Hutu ont été emprisonnés sur l'accusation de ne pas avoir assuré la sécurité. Le meurtre initial et les actions de revanche spontanées sont un incident rare où les tensions – normalement invisibles parce que inexprimées publiquement – entre les deux groupes de population se sont manifestées ouvertement. La réaction de la part de l'État et des autorités judiciaires fut une autre preuve dans la perception des Hutu du fait que tout le monde n'était pas égal aux yeux de la loi et donc pas non plus dans le *gacaca*. Pendant la semaine qui a suivi ce massacre, le *gacaca* a continué.

Un grand nombre d'habitants hutu de Rukoma se considèrent comme « un instrument servile » dans la main des Tutsi, les puissants du moment, employant des expressions renvoyant à la période féodale [*Bashaka kutugira ibikoresho – ils peuvent nous utiliser comme leurs outils*]. Personne n'a évoqué les meurtres faits par le RPF dans les séquences du génocide pendant les sessions *gacaca* à Rukoma.

Des observations sur place indiquent que les tensions ont diminué, spécialement à cause de la nouvelle modification de la loi *gacaca* en mars 2007 : les condamnations prononcées sont moins arbitraires et sévères qu'avant. Entre autres, parce que les peines prévues par la loi sont moins

lourdes et parce que les punitions pour des infractions contre les procédures durant les procès sont mieux définies. Mais aussi parce que les juges reçoivent des formations supplémentaires. À cause de ces changements dans les lois, quelques-uns d'entre eux ont changé d'opinion et ont commencé à voir le *gacaca* comme un instrument de réconciliation. Avant cela, le *gacaca* était surtout un mécanisme de justice rétributive. Mais à Rukoma, 15 ans après le génocide, l'angoisse et la frustration rampent encore sous la surface de la vie journalière.

3.2. Ntabona : des clivages multipolaires

L'environnement social à Ntabona constitue un contraste frappant avec les perspectives de Rukoma. La méfiance existe aussi à Ntabona et la fragilité s'infiltré également dans les relations de la vie journalière. La cohabitation était à l'ordre du jour à la fin des années nonante pour un groupe de veuves qui avaient perdu leurs maris et leurs enfants pendant le génocide. Elles ont été aussi groupées dans un village de réinsertion à quelques distances de leurs vieilles maisons. Elles vivent dans des circonstances d'appauvrissement grave parce qu'elles ont perdu leur propriété et qu'elles n'ont plus la possibilité de compter sur la famille, la première chose faite traditionnellement en des temps de pénurie et de besoin. Et elles eurent peur à l'arrivée des prisonniers libérés qui étaient passés aux aveux en prison à partir de 2003. Certains parmi ceux-ci avaient été incarcérés à leur demande dans les années après le génocide. Et les voir revenir, apparemment libres et sans contraintes, leur faisaient craindre pour leur vie.

Ces femmes rescapées qui habitent maintenant dans ce village préfèrent rester dans leur petit groupe de veuves qui ont vécu les mêmes événements traumatiques. Les interactions avec les Hutu se passent d'une manière des plus froides. Mais elles n'ont pas de bonnes relations non plus avec des femmes tutsi qui étaient mariées avec des Hutu. Cela surtout dû au statut officiel de « rescapé du génocide » et aux bénéfices qui peuvent découler de cette reconnaissance.

Mais il y a un groupe de rescapées du génocide (Tutsi et Hutu) qui ont refusé de quitter leurs maisons sur la colline d'origine, probablement parce qu'un grand nombre d'entre eux ont survécu au génocide grâce à la protection des Hutu. Souvent ce sont des veuves de maris hutus ; la famille élargie et des amis de ces hommes ont veillé sur elles. Mais il y a aussi des familles tutsi dont le mari, l'épouse et les enfants ont été sauvés par des habitants de l'ethnie hutu. C'est un phénomène remarquable qui les a fait se décider à continuer à vivre dans leurs enclos éloignés. Les familles hutu qui ont sauvé des Tutsi pendant le génocide fonctionnent comme un phare dans une mer de suspicions caractérisant le paysage social dans l'ère du post-génocide. Pendant le génocide un grand nombre de Tutsi étaient cachés et ils ne sont donc pas au courant de tous ceux qui y ont pris part. Ils en voyaient quelques-un et en soupçonnaient d'autres sur base des rumeurs et des observations faites par des tiers. Ils

espéraient que le *gacaca* pouvait apporter de la clarté sur ces matières, spécialement sur les lieux où les corps de leurs bien-aimés avaient été jetés. L'exhumation du corps des membres décédés de la famille est une importante condition préalable afin d'arriver à une clôture symbolique en ce qui concerne le passé. Les Hutu espéraient que le *gacaca* pourrait libérer les leurs emprisonnés depuis des années sans un dossier ou un procès.

Des observations nombreuses montrent que les sessions *gacaca* à Ntabona fonctionnent comme prévu par les lois organiques et les instructions du Service national des juridictions *gacaca* (SNJG). Le comité des juges est composé d'habitants hutu et tutsi. Les procédures ont été suivies et tout le monde, apparemment, participe comme prévu. Toutefois, la première phase des juridictions *gacaca* pendant laquelle de l'information fut collectée a été marquée par une bipolarisation intensive entre les deux groupes ethniques. La terreur s'était enracinée, due au fait qu'il était impossible de se défendre soi-même ou de défendre les autres contre les accusations. Ce sentiment a diminué quand la phase du procès a commencé et que des interventions de toutes parts devenaient possibles. Bien qu'auparavant c'étaient toujours les mêmes personnes qui étaient toujours citées en référence aux chefs ayant pris la tête génocide, des personnes qui avaient initialement essayé d'éviter leur propre responsabilité commençaient à accepter leur participation aux atrocités du passé.

Les autorités locales ne se mêlent pas directement du déroulement juridique des procès. Elles interviennent seulement quand une expertise supplémentaire est nécessitée, souvent elles encouragent les habitants à être impartiaux et à faire triompher la vérité.

Mais, comme à Rukoma, des meurtres ont eu lieu également après le début de *gacaca*. Un juge local, un rescapé tutsi du génocide a été tué. Les forces de sécurité rassemblèrent un nombre de condamnés par le *gacaca* qui avaient fait appel au jugement et attendaient donc des mesures supplémentaires en liberté sur la colline. Plusieurs d'entre eux ont été tués par les forces armées en manière de représailles et leurs cadavres apportés sur la colline avec le message suivant : « Ceci se passe avec des bêtes qui ont appris à tuer (pendant le génocide) ». Aucun d'eux n'avait probablement quelque chose à faire dans le meurtre initial du juge *gacaca*, qui était selon toute vraisemblance le résultat d'un litige familial. Mais cette possibilité n'était jamais considérée sérieusement par la police. Les meurtres de vengeance créaient une panique et une angoisse inexprimée parmi les habitants. De même pour les rescapés du génocide, qui avaient l'impression que les Hutu pensaient que c'étaient eux qui avaient provoqué les forces armées à se venger. Comme il n'y eut pas d'autres actions entreprises après, le calme est revenu et le fragile procès *gacaca* a recommencé. Mais presque personne n'osait contester un verdict, comme ceux tués dans les actes de représailles l'avaient fait.

Bientôt la plupart des prisonniers sont sortis pour commencer les « travaux d'intérêt général » (TIG) sur la colline. Ceci a diminué le ressentiment dans la population hutu qui voyait de grands groupes d'adultes

masculins disparaître en prison depuis le commencement du *gacaca*. Leur retour crée toutefois de nouveaux problèmes. Des personnes acharnées dans leur dénonciation d'anciens participants au génocide voient maintenant revenir ces derniers, dont ils pensaient qu'ils resteraient enfermés pour une longue période. C'est particulièrement le cas pour les rescapés du génocide qui ont décidé alors de laisser tomber les pratiques de témoignage et d'accusation. Ils refusaient de continuer à participer activement aux juridictions *gacaca* après le retour des prisonniers à la vie libre. Ils trouvent quelque consolation dans la restitution qu'ils reçoivent grâce aux *gacaca* organisées pour traiter et trancher les actes de pillages et d'autres infractions sur les biens et qui résultent souvent d'un arrangement à l'amiable. Quelques-uns des rescapés se montrent de nouveau dans les cabarets locaux où on partage parfois la bière entre victime et bourreau.

4. EN GUISE DE CONCLUSION

Depuis que le plan a surgi d'utiliser la tradition *gacaca* pour traiter les crimes de génocide, on y a prêté beaucoup d'attention partout dans le monde. Les bailleurs de fonds ont investi énormément d'argent dans l'introduction et l'opéralisation de cette juridiction 'rénovatrice'. Mais une bonne compréhension de son fonctionnement et le caractère du processus social qui en a découlé ne furent possible qu'après l'introduction au niveau national en 2005. Les juridictions *gacaca* modernes ne sont pas une réussite éclatante. Elles ont des effets positifs comme par exemple l'accélération du règlement du contentieux du génocide et l'implication des femmes dans le processus. Mais une compréhension au niveau microscopique du caractère du *gacaca* et l'expérience de la juridiction au niveau local, un aperçu du nombre de gens accusés au niveau national et une dissection du processus social mis en marche par le *gacaca*, sont tous des éléments qui modèrent l'enthousiasme initial.

La cohabitation après un conflit violent doit d'abord se réaliser au niveau local, sur les collines comme Ntabona et Rukoma. L'État et la politique du gouvernement (et par suite, les actions des bailleurs de fonds) peuvent faciliter ou compliquer cette cohabitation.²⁰ Au Rwanda les deux ont lieu. D'un côté par la modernisation contradictoire que le *gacaca* a subi, de l'autre par les caractéristiques de la gestion du processus qui encadre les activités. Le but de cet article était d'aller au-delà de ces tendances générales et de mettre en relief la dynamique de la vie journalière et ce qui sommeille sous la surface dans les marges du processus *gacaca*. Bien que sans aucun doute il se dessine une tendance nationale, il est aussi important d'avoir en vue cette variation dans ce qui en a résulté et la complexité et l'ambiguïté des interactions sociales.

Il est nécessaire d'avoir un échantillon de plusieurs localités pour analyser en profondeur les similarités et différences dans les dynamiques qui se

²⁰ THEIDON, K., "Justice in transition. The micro-politics of reconciliation in post-war Peru", *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 50, No.3, 2006.

produisent au niveau local. Néanmoins, l'étude de cas de deux collines montre déjà ce qui reste à explorer pour mieux comprendre la violence et la réconciliation dans la société. Quand nous comparons Ntabona et Rukoma, les différences sont notables.²¹ Il est impossible d'indiquer un facteur déterminant pour expliquer ces différences. Mais selon les histoires locales quelques éléments se dressent qui ont rendu possible d'explorer ces différences. En première lieu on a à Rukoma le fait que les habitants tutsi présentent surtout la longue durée de leur histoire de vie. Ils ont été installés à Rukoma après 1958 ou sont arrivés par pérégrination à cause de changements socio-politiques à Rukoma. En plus le génocide a été extrême à Rukoma, en ampleur, intensité et vitesse. Après le génocide, des habitants hutu sont devenus aussi la cible des meurtres de vengeance, sur place ou bien pendant leur fuite vers le Congo. À Ntabona par contre le génocide était moins intense, et la violence alternait avec des périodes de résistance. Personne n'a pris la fuite à l'arrivée du FPR, bien que des emprisonnements suivaient. Important est aussi le fait qu'un nombre signifiant d'habitants tutsi ont survécu au génocide, souvent à cause de bonnes relations familiales et amicales avec des habitants hutu.

Dans la période post-génocide, le caractère et la dynamique de la violence vécue continuent dans les interactions de la vie journalière. Mais notons que le caractère de la vie associative et les actions des autorités locales déterminent une certaine cohabitation. À Rukoma beaucoup de facteurs renforcent la ségrégation : de la construction des maisons aux activités des juridictions *gacaca*. Le pouvoir du nombre joue aussi un rôle important. Des habitants tutsi sont en majorité à Rukoma (un cas exceptionnel pour une colline rwandaise), tandis que c'est juste le contraire à Ntabona. Des conflits et des tensions à Rukoma ont souvent un caractère interethnique et sont donc fort bipolarisants. À Ntabona les conflits et tensions sont plutôt intra-ethniques. Par conséquent : le meurtre d'un habitant tutsi sur les deux collines a mené à Rukoma à une explosion spontanée de violence ethnique tandis qu'à Ntabona cela a conduit aussi à des meurtres de vengeance mais incités par l'intermédiaire de la police ou de l'armée, venue de l'extérieur de la région. Cela a causé la peur et la frustration pour les habitants, aussi bien Hutu que Tutsi.

Ce ne sont pas seulement les rapports de force au niveau national qui influencent les activités du *gacaca*. Les réseaux locaux du pouvoir au niveau des secteurs influencent également le processus de réconciliation et les activités judiciaires. Les juridictions *gacaca* opèrent dans le milieu social de petites communautés, toutes marquées par leurs caractéristiques démographiques, leurs propres structures par lesquelles le pouvoir est exercé, de même que leurs conflits spécifiques. Cela amène la possibilité de créer des alliances ou la nécessité de suivre une stratégie spécifique dans la pratique d'accusation ou de

²¹ Timothy Longman a fait une analyse semblable sur les dynamiques locales dans deux secteurs, mais durant la période du génocide : LONGMAN, T., "Genocide and socio-political change: Massacres in two Rwandan village", *Issue: A Journal of Public Opinion*, Vol. 13, No. 2, pp. 18-21.

complot. Ces pratiques sont liées aux capacités et moyens des individus et des groupes de la colline et des alentours. Le pouvoir de l'autorité, l'argent ou le fusil permettent à certains d'influencer les procédures. Mais c'est aussi un résultat du pouvoir du nombre : la composition de l'ensemble. Quand les rescapés sont en minorité et isolés, ils se tiennent silencieux pour ne pas être éliminés (physiquement ou socialement) de la communauté. Ou alors leurs témoignages sont partiellement ignorés par les autres. Les rescapés auront plus d'influence quand ils sont nombreux, ils font alors partie de la structure du pouvoir (administratif) et ils sont représentés dans le siège des juridictions *gacaca*. Une situation qui pourra créer un sentiment d'impuissance et d'arbitraire de la part des prisonniers libérés et des accusés.

Le Rwanda est surnommé le pays des mille collines. Les cas d'études de Rukoma et de Ntabona prouvent que la violence au Rwanda a pris beaucoup de formes, mille formes, de colline à colline, juste comme il y a beaucoup de manières de traiter ces événements tragiques du passé. La violence et la réconciliation sont guidées par les forces et les contraintes imposées d'en haut, mais avec suffisamment de marge pour que des dynamiques locales se produisent.

Anvers, mai 2009